



Assurances-vie épargne

Assurances-vie mixtes liées à des fonds

PostFinance

Une assurance-vie avec une composante d'épargne convient tout particulièrement pour une prévoyance anticipée et à long terme. Avec une assurance-vie liée à des fonds, vous profitez également d'un capital garanti en cas de décès; avec un investissement dans un fonds choisi parmi notre gamme de produits, vous avez la possibilité, en fonction de votre capacité de risque, de votre disposition à prendre des risques et de votre horizon de placement, de réaliser des rendements élevés sur le long terme.

Produits

- Epargne liée à des fonds avec avantages fiscaux et couverture du risque (pilier 3a)
- Epargne liée à des fonds avec couverture du risque (pilier 3b)

Objectifs et motivations

- Capital garanti en cas de décès pour la protection financière de vos proches dès le premier jour de la durée du contrat
- Des perspectives de rendement attrayantes grâce à un investissement dans un fonds ou un fonds de prévoyance

Variantes

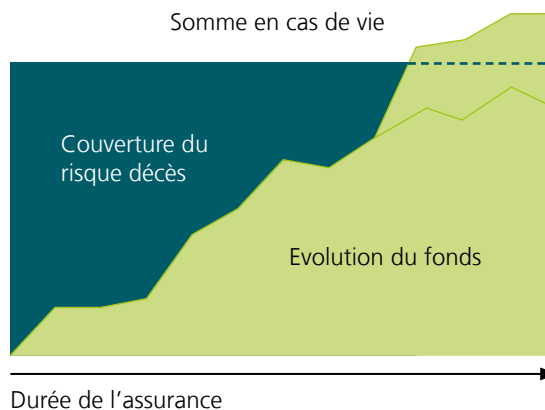
- Avantages fiscaux dans le cadre de la prévoyance liée (pilier 3a) ou de la prévoyance libre (3b)
- Libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain pour cause d'accident ou de maladie. Délai de carence à choix pour la libération du paiement des primes: 3, 6, 12 ou 24 mois

Prestation en cas de vie/à l'expiration du contrat

En cas de vie, la contre-valeur actuelle des parts de fonds détenues est versée (Somme en cas de vie). Dans la prévoyance liée (pilier 3a), l'investissement est effectué dans un de nos deux fonds de prévoyance; dans la prévoyance libre (pilier 3b), il est effectué dans un fonds PostFinance.

Prestation en cas de décès

Contre-valeur actuelle des parts de fonds, mais au minimum le capital garanti en cas de décès (Couverture du risque décès).



Vos avantages

- **Privilège fiscal:** Dans la prévoyance liée (pilier 3a), la prime annuelle peut être déduite du revenu imposable jusqu'au plafond fixé. Pendant la durée de l'assurance, l'avoire de prévoyance est exonéré de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune. Lors du versement, le capital de prévoyance est imposé à taux réduit, séparément des autres revenus. Avec la prévoyance libre (pilier 3b), le versement du capital au preneur d'assurance est exonéré de l'impôt sur le revenu.
- **Privilège successoral:** Le capital-décès d'une assurance-vie n'entre pas dans la succession, mais est directement versé aux bénéficiaires. Les proches reçoivent la prestation d'assurance immédiatement même s'ils renoncent à l'héritage.
- **Clause bénéficiaire:** Dans la prévoyance libre (pilier 3b), les bénéficiaires peuvent être librement choisis.
- **Privilège en cas de faillite et de poursuites:** Pour remplir ses fonctions de prévoyance familiale, l'assurance-vie bénéficie de privilèges ancrés dans la loi en cas de faillite ou de poursuites.
- **Flexibilité:** Possibilité de passer de la prévoyance liée (pilier 3a) à la prévoyance libre (pilier 3b).
- **Autres avantages:** Possibilité à tout moment de changer de stratégie de placement. De plus, aucune commission d'émission n'est prélevée pour les fonds de placement.

Partenaire

Avec AXA, PostFinance dispose d'un partenaire compétent, expérimenté et attaché à la qualité.

Conditions

Durée contractuelle minimale:	10 ans
Prime minimale:	Prime annuelle: CHF 1'500.–
Somme assurée:	Min. CHF 10'000.–
Type de prime/ mode de versement:	Primes périodiques: mensuelles, trimestrielles, semestrielles, annuelles

Stratégie de fonds disponibles

Prévoyance liée (pilier 3a)	Prévoyance libre (pilier 3b)
Fonds de prévoyance: – PostFinance Pension 25 – PostFinance Pension 45	Fonds de diversification des actifs: – PostFinance Fonds 1 Bond – PostFinance Fonds 2-5 Fonds en actions: – PostFinance Fonds Suisse et Global

Vous trouverez de plus amples informations sur les PostFinance Fonds à l'adresse postfinance.ch/fonds.

Les fonds de prévoyance ne peuvent pas faire l'objet d'une souscription directe.

Age d'entrée et âge terme

	Prévoyance liée (pilier 3a)	Prévoyance libre (pilier 3b)
Age d'entrée:	De 18 à 54/55 ans	De 0 à 60 ans
Age terme:	Age de départ à la retraite	Max. 75 ans Libération du paiement des primes jusqu'à 65 ans

Les conseillers et les conseillères à la clientèle de PostFinance examinent volontiers votre situation personnelle et vous aident à choisir un système de prévoyance adapté à vos besoins. Vous pouvez nous contacter en personne dans une filiale PostFinance ou dans votre filiale de la poste, ainsi que par Internet à l'adresse postfinance.ch/conseil ou par téléphone au 0848 888 300 (en Suisse CHF 0.08/min. au max.).

Les PostFinance Fonds sont soumis au droit suisse. Les prospectus, les KIID, le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Operations Center PostFinance et de toutes les filiales PostFinance ainsi que d'UBS Fund Management (Switzerland) SA, case postale, CH-4002 Bâle. Les ordres de souscription et de rachat sont acceptés par tous les filiales de la poste, les filiales PostFinance et les services à la clientèle de PostFinance. Avant d'investir dans un produit, veuillez lire le dernier prospectus en date avec la plus grande attention. Il est interdit de proposer, de vendre ou de livrer tous les fonds offerts par PostFinance SA ni aux USA, ni à des ressortissants des USA ou à des personnes domiciliées ou imposables aux USA. PostFinance ne vend pas de fonds à des personnes domiciliées hors de Suisse. Les fonds de PostFinance ne sont ni proposés ni disponibles dans des pays autres que la Suisse. Les informations ci-inclues ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés.

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

Téléphone 0848 888 300
(en Suisse CHF 0.08/min. au max.)
www.postfinance.ch

PostFinance 